#### **Commune de Courgevaux**

mai 2018

#### PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 24 mai 2018, à 20.00 heures, à la salle de l'Auberge communale, à Courgevaux.

**Présents :** Au total 38 citoyennes et citoyens assistent à cette assemblée, ainsi que 5 personnes sans droit de vote, à savoir : M. Hervé Mory, secrétaire communal n'habitant pas la commune, ainsi que M. le Dr. Bertrand Curty, responsable du futur centre médical de Courgevaux, Mme Nicole Rüttimann de La Liberté, Mme Etelka Müller du Freiburger Nachrichten et M. Toni Bruni du Murtenbieter.

**Présidence :** M. Eddy Werndli, Syndic. **Procès-verbal :** Hervé Mory, secrétaire.

**Excusés**: Le Syndic ne communique pas la liste des personnes excusées. Les noms figureront cependant dans le procès-verbal. Excusés: Pascal Kuchen, Andrea Niggli, Kurt Liniger, Regula Hüssy, Daniele Perrenoud et Erika Jöhr,

Scrutateurs : Sont nommés scrutateurs : Fritz Schürch et Laurent Schmutz.

M. **Eddy Werndli**, Syndic, adresse au nom du Conseil communal la bienvenue à cette assemblée. Cette assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 18 du 4 mai 2018, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Le bulletin d'information a été distribué plus de 10 jours avant l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation, l'assemblée communale est déclarée ouverte.

En préambule, le Syndic rappelle que Mme Luana Cassarà a donné sa démission pour des raisons familiales et professionnelles. Des précisions quant à la procédure pour l'élection complémentaire seront données ultérieurement. Le Conseil communal adresse à Mme Cassarà ses meilleurs vœux de succès pour la suite.

## Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2017
- 2. Comptes 2017
  - **2.1** Fonctionnement
  - 2.2 Investissement
  - **2.3** Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
  - **2.4** Approbation
- 3. Statuts de l'Association pour l'évacuation des eaux usées du Seeland Sud modification, approbation
- 4. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, approbation
- **5**. Divers

## 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2017

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet et il était également à disposition au bureau communal. Il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

Résultat: Approbation à l'unanimité, 35 voix pour.

#### 2. Comptes

# 2.1 Fonctionnement

La parole est donnée à **Alfred Rentsch** pour la présentation des comptes.

Les principales explications figurent dans le bulletin d'information. En préambule de sa présentation, M. Rentsch donne quelques précisions sur le processus d'élaboration des comptes annuels et sur les étapes de contrôles.

**M.** Rentsch ne va dès lors pas entrer dans les détails, il va se concentrer sur les principales différences dans chaque chapitre. Les chiffres de sa présentation sont indiqués en milliers de francs et sont présentés sous forme de graphique. Ces tableaux sont très explicites. L'essentiel de son commentaire relatif à chaque chapitre est mentionné dans le bulletin d'information envoyé en parallèle à la convocation à l'assemblée communale. Les comptes de fonctionnement bouclent avec

Des dépenses totales de CHF 6'573'733.56
Des recettes totales de CHF 6'676'065.05
Pour un bénéfice de CHF 102'331.49

Certains éléments sont toutefois à relever en complément.

Dans le chapitre 3, culte, culture et loisirs, M. Rentsch présente en détail les principales dépenses des sous chapitres.

Dans le chapitre 7, aménagement du territoire, M. Rentsch donne quelques précisions sur l'état du plan de zones, suite à la mise à l'enquête de 2016. Il est maintenant planifié de procéder à une deuxième mise à l'enquête du plan de zones vers mi 2018. Seules les modifications par rapport au premier plan de zones seront mises à l'enquête. Les oppositions ne seront possibles que sur ces modifications. La mise à l'enquête doit se faire au plus tard jusqu'au début septembre 2018. En octobre 2018, le canton mettra en route son nouveau plan directeur cantonal.

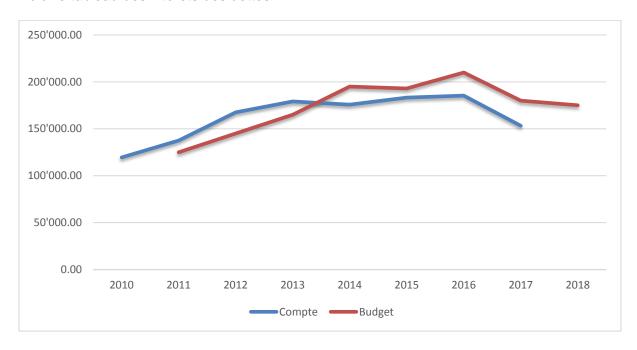
Chapitre 9, impôts: Il faut s'attendre à une diminution de l'impôt sur le bénéfice. De plus, l'entreprise Phonak SA va quitter la commune et construire un nouveau bâtiment sur le territoire de Morat. Le Conseil communal avait connaissance de cette situation. Il s'est efforcé de proposer du terrain à Courgevaux, mais le Groupe Sonova a décidé pour du terrain sur le territoire de Morat. De plus, la commune a dû accepter une demande du Service de la promotion économique du canton pour une réduction d'impôts de 50 % dès mi 2017 pour une durée de 5 ans. Dans le cas contraire, le groupe Sonova aurait opté pour un nouvel emplacement à Avenches.

Chapitre 9, bâtiments communaux : Les postes du budget concernant l'entretien des bâtiments communaux sont séparés en deux groupes. D'un côté, les bâtiments généraux, budget 2017, CHF 23' et de l'autre, l'entretien du bâtiment Rte Principale 52, budget 2017, CHF 38'. L'entretien des bâtiments généraux a été dépassé de CHF 42'. Pour l'ensemble des bâtiments, il y a des travaux par le Groupe E de mise en conformité des bâtiments du point de vue de l'électricité. Cette intervention unique imprévue a coûté CHF 23'. A l'auberge, il a fallu changer le lave-vaisselle, vu que l'ancien est tombé en panne. Cela a amené des coûts supplémentaires, non budgétés, pour CHF 5'. Il a fallu réparer un WC a l'administration communale pour CHF 1'. A la buvette le boiler-WC a dû être changé, coûts CHF 12'. A la Serre, une armoire a été aménagée pour permettre le rangement de la pétrisseuse, coûts CHF 2'.

Rte Principale 52:

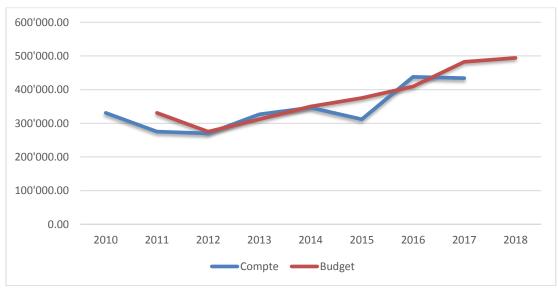
Lors de l'élaboration du budget 2017, les coûts pour le raccordement en eau de chaque pièce, n'étaient pas connus en détail. D'où le dépassement du budget 2017 de CHF 26'. Les loyers dès le 01.11.2016 ont été comptabilisés dans les actifs transitoires. De même, les charges annexes à refacturer ont également été comptabilisées dans les actifs transitoires. Comme tous, le Conseil communal attend avec impatience l'ouverture du centre médical. La société a officiellement été créée et inscrite au registre du commerce au début mai 2018.

#### Voici le tableau des intérêts des dettes



Les intérêts des dettes sont de CHF 27' inférieurs à ce qui a été budgété. Ceci, du fait qu'aucun nouvel emprunt n'a dû être demandé pour les investissements.

# Voici le tableau des amortissements obligatoires



De même, les amortissements sont inférieurs de CHF 48' à ceux budgétés. Ceci, parce qu'au bouclement 2016, des amortissements supplémentaires de CHF 181 avaient été effectués.

Grâce au bon résultat, nous avons pu effectuer des amortissements supplémentaires pour CHF 237'.

#### Questions?

Mme Tone Scheidegger demande ce que c'est cette pétrisseuse mentionnée dans le chapitre 3 ? A. Rentsch répond que la commune a acquis une machine à pétrir le pain et qu'elle la met à disposition des sociétés locales. Cette machine est mise sous clef dans la Serre.

**Mme Zita Köberle** demande où en est le plan des zones avec les recours ? A. Rentsch répond que tout le dossier avec les oppositions sera transmis au Canton qui va aussi examiner le contenu de ces oppositions. Le nouveau PAL est toutefois déjà valable pour les zones où il n'y a pas d'oppositions.

Plus de questions, on passe à la suite.

## 2.2 Investissement

Chaque investissement est présenté séparément en détail sous forme de tableau de la même forme que ce qui figure dans le libretto. Ils peuvent se résumer ainsi.

meme forme que ce qui ligur		estissements		resumer a	irioi.	
Investissements	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 ORDRE PUBLIC	228'895.30	0.00	231'357.00	0.00	40'054.30	0.00
Pompier Regio Due	228'895.30	0.00	231'357.00	0.00	40'054.30	0.00
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	0.00	0.00	0.00	0.00	31'810.00	0.00
Achat d'une tondeuse	0.00	0.00	0.00	0.00	31'810.00	0.00
4 SANTE	121'051.45	56'369.35	241'051.00	0.00	112'338.25	0.00
Hôpital de Meyriez, participation	0.00	56'369.35	120'000.00	0.00	112'338.25	0.00
Réseau Santé Lac	121'051.45		121'051.00	0.00	0.00	0.00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	60'505.55	5'600.00	101'200.00	0.00	53'757.00	0.00
Ruelle du Village, assainissement	-38'502.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Eclairage public, assainissement II	0.00	0.00	0.00	0.00	53'757.00	0.00
Tapis Fin Champ Olivier	59'050.10	0.00	62'500.00	0.00	0.00	0.00
Drainages Château et Chandossel	38'221.20	0.00	38'700.00	0.00	0.00	0.00
Fin du Mossard, places de parc	1'737.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subvention effeSTRADA	0.00	5'600.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7 PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	162'117.68	324'088.75	485'112.00	107'000.00	256'267.05	148'219.50
Conduite d'eau Ruelle du Village	-55'973.57	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ch. Du Château assainissement	0.00	0.00	45'000.00	0.00	15'791.20	0.00
Rte Principale N° 50-60 assainissement	2'537.00	0.00	160'000.00	0.00	17'810.75	0.00
Taxes de raccordements	0.00	68'226.95	0.00	20'000.00	0.00	23'029.20
Subvention conduite Fin du Mossard	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	34'099.45
STEP région Morat	46'400.00	0.00	50'112.00	0.00	29'405.30	0.00
Ruelle du Village, assainissement	150'000.00	0.00	150'000.00	0.00	146'463.50	0.00
Taxes de raccordements	0.00	255'861.80	0.00	87'000.00	0.00	91'090.85
Révision PAL	19'154.25	0.00	80'000.00	0.00	46'796.30	0.00
8. ECONOMIE	95'747.00	0.00	95'747.00	0.00	0.00	0.00
Centre forestier CFHL	95'747.00	0.00	95'747.00	0.00	0.00	0.00
9. FINANCES ET IMPOTS	92'134.65	5'320.00	40'000.00	2'000'000.00	367'966.04	0.00
Achat Rte Principale 52	0.00	0.00	0.00	0.00	17'966.04	0.00
FC nouveaux vestiaires	0.00	0.00	0.00	0.00	300'000.00	0.00
Ancienne Poste 3 crédit d'étude	70'000.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	0.00
Rénovation attique Rte Principale 52	22'134.65	0.00	40'000.00	0.00	0.00	0.00
Vente de terrain à bâtir	0.00	5'320.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vente de terrain En Faradan	0.00	0.00	0.00	2'000'000.00	0.00	0.00
Dépenses totales d'investissements	760'451.63		1'194'467.00		862'192.64	
Recettes totales d'investissements		391'378.10		2'107'000.00		148'219.50
Investissements nets		369'073.53				713'973.14
Surplus d'investissements			912'533.00			

#### Questions?

**Mme Sylvia Schürch** demande ce que signifie le GEP ? A. Rentsch explique qu'il s'agit du plan général d'évacuation des eaux.

- M. Jean-Daniel Mueller demande si les travaux de drainages à la Rte de Chandossel ont été faits. Il n'a rien constaté. Myriam Danthe répond que cela été fait et que des grilles ont été posées.
- **M.** Jean-Daniel Mueller revient sur la place de parc à Fin du Mossard. La commune a beaucoup investi, mais il constate qu'elle est vide. M. Danthe répond qu'il y a actuellement la mise à l'enquête pour la signalisation. Il faut donc attendre la fin pour donner des suites.

**Mme Dörte Watzek** demande ce que ça signifie Assainissement GEP 1<sup>ère</sup> priorité ? A. Rentsch répond que le plan d'assainissement du réseau des eaux usées prévoit divers degrés de priorité, 1,2,3. Il s'agit de travaux liés à la 1<sup>ère</sup> priorité.

Plus de question, on passe à la suite.

# **Bilan 2017**

Alfred Rentsch précise que le bilan représente une situation à une date déterminée, en l'occurrence au 31.12.2017. Il présente la structure des passifs et des actifs sous forme de tableau avec les pourcentages de chaque secteur. L'état des liquidités au 31.12.2017 est excellent. Les emprunts ont diminué de CHF 218'950.00.

Réserves obligatoires : CHF 70'716.28 ont de nouveau pu être constitués. Il n'y a pas de modification en ce qui concerne les autres réserves.

La fortune nette au 31.12.2017 s'élève à 179'148.62

Tableau de la dette nette :

Engagements courants	131'880	
Emprunts	10'664'200	
Provisions	517'954	
Passifs transitoires	166'132	
Disponibles	-496'347	
Avoirs	-2'165'946	
Placements	-4'062'580	
Actifs transitoires	-308'913	
Dette nette	4'446'380	10

La dette nette a diminué de CHF 516' par rapport à 2016.

Ainsi, la dette par habitant, sur la base de 1'437 habitants, s'élève encore à CHF 3'094.00. Cela signifie toutefois une diminution par habitant de 391 francs par rapport à 2016.

Le degré d'autofinancement est de 228 %. Cela signifie qu'à côté des investissements, on pourrait avoir des dettes supplémentaires.

La part des intérêts est de 2.63%. La part des intérêts est la mesure pour la charge du ménage communal. Cela s'applique ainsi: jusqu'à 2% petite, dès 5% haute, dès 8% très haute

Alfred Rentsch clôt ainsi son rapport en remerciement ses collègues du Conseil communal et le caissier pour leur collaboration, la commission financière, pour son travail et ses remarques, et les citoyen(ne)s pour la confiance témoignée.

Questions? Il n'y pas de question l'on passe à la suite.

La parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

# 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

Ce rapport est lu en allemand par **M. Roland Bollin.** Il est projeté en même temps en français. Le rapport de révision est basé sur la lettre de l'organe de révision Treuhand + Immorat AG du 10 avril 2018. Les exigences légales du canton ont été respectées. La commission financière relève le résultat positif de l'exercice 2017 qui boucle avec un bénéfice de CHF 102'331.49 avec un total au bilan de CHF 13'375'370.45. Des amortissements supplémentaires pour un montant total de CHF 236'655.00 ont pu être faits. La commission tient à relever que dans le domaine de la culture, la commune a soutenu trois projets en particulier. Participation plus élevée pour le conservatoire, contribution versée au centre de jeunes ROXX à Morat (qui est également utilisé par les jeunes de Courgevaux), ainsi que pour le festival des lumières. La commission soutient et remercie la commune pour ces contributions en faveur de la jeunesse et de la région de Morat. La commission financière, sur la base de la recommandation de l'organe de révision, propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2017.

Il n'y a pas de question, l'on passe aux votes.

## 2.4 Approbation

<u>Comptes de fonctionnement 2017:</u> L'assemblée approuve avec 30 voix pour et sans avis contraire les comptes de fonctionnements 2017 qui bouclent avec un bénéfice de CHF 102'331.49.

<u>Comptes des investissements 2017</u>: L'assemblée approuve avec 30 voix pour et sans avis contraire les comptes des investissements 2017 qui bouclent avec un investissement net de CHF 369'073.53.

Le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. On passe au point suivant.

# 3. <u>Statuts de l'Association pour l'évacuation des eaux usées du Seeland Sud,</u> modification, approbation

La parole est donnée à **Thierry Mauron** pour la présentation de cet objet.

L'association pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées du Seeland Sud a été fondée au printemps 2016 dans le but de réaliser en commun un agrandissement de la STEP de Montilier qui permettrait à l'avenir de collecter et d'épurer les eaux usées des régions de Chiètres et de Morat, après la dissolution des deux associations pour les STEP correspondantes.

Il était prévu à l'origine que la nouvelle association pour l'épuration des eaux soit financée par des contributions des communes aux frais d'investissement et d'exploitation (comme cela est le cas pour la plupart des associations de communes dans le district du Lac). Lors de l'assemblée des délégués extraordinaire du 29.08.2017, les délégués ont décidé la variante de financement autonome pour le projet de construction STEP Seeland Sud. Avec ce mode de financement, ce ne sont plus les communes qui doivent prendre en charge les coûts des investissements mais l'association de communes pour la STEP, et celle-ci souscrit aux emprunts nécessaires à ses projets.

La réalisation exige une modification de l'article 39 alinéa 2 let. a des statuts:

La limite d'endettement pour les dépenses d'investissement doit être augmentée de 20 millions de francs à 90 millions de francs. Il n'est pas nécessaire d'apporter d'autres modifications aux statuts. L'adaptation des statuts proposée a été soumise pour un examen préalable aux services en charge des communes des deux cantons de Fribourg et de Berne, qui n'ont pas émis d'objections.

Extrait des statuts STEP Seeland Sud:

Article 39 Limite d'endettement L'Association peut recourir à l'emprunt.

La limite d'endettement est fixée à :

- a) 90 millions de francs pour les dépenses d'investissement.
- b) 3 millions de francs pour le compte de crédit courant.

Un emprunt est soumis, selon l'art. 148 al. 1 let. a LCo, à l'approbation du Service des communes.

Le Conseil communal recommande d'approuver ces modifications des statuts.

Question? Il n'y a pas de question, l'on passe au vote.

<u>Résultat du vote</u> : L'assemblée accepte avec 33 voix pour et un avis contraire la modification des statuts de l'Association pour l'évacuation des eaux usées du Seeland Sud.

### 4. Règlement relatif à l'évacuation des eaux, approbation

La parole est donnée à **Thierry Mauron** pour la présentation.

#### Art. 1 But du règlement

Le présent règlement a pour but d'assurer, dans les limites des périmètres à l'intérieur desquels les réseaux d'égouts publics doivent être construits, l'évacuation et l'épuration des eaux polluées, ainsi que l'évacuation des eaux non polluées s'écoulant de fonds bâtis et non bâtis.

En 2014, la Confédération a sorti une révision de l'ordonnance sur la protection des eaux afin d'améliorer la qualité des eaux. L'amélioration du traitement des micropolluants est notamment mise en avant. Suivant cette ordonnance, le canton a édité un nouveau règlement type pour les communes. Il est ainsi demandé aux communes de prendre ce règlement comme base de travail et de mettre à jour les règlements communaux pour qu'ils respectent la nouvelle directive.

Le règlement actuel date de 1989 et il ne correspond plus du tout aux directives exigées par le Canton et la Confédération. En effet, 30 ans sont passés et la gestion de l'eau usée est bien différente à l'heure actuelle qu'elle l'était dans les années 90. C'est donc en 2016 que la commune a mandaté le bureau d'ingénieur Holinger AG afin de réaliser ce nouveau règlement. En 2017, le Canton a préavisé le projet de manière positive. En effet, il correspond aux nouvelles directives et peut être soumis à l'assemblée communale pour approbation.

Ce nouveau règlement a pu être consulté auprès de l'administration ou sur notre site internet et ne sera donc pas lu ce soir.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale approuver ce règlement communal.

Question? Il n'y a pas de question, l'on passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée accepte avec 30 voix pour et aucun avis contraire le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation des eaux.

# 5. Divers

La parole est donnée au **Dr. Bertrand Curty**, responsable du centre médical de Courgevaux, pour quelques informations.

**B. Curty** explique que l'exploitation du centre médical va débuter prochainement. Il a rencontré des difficultés vu le moratoire sur les cabinets médicaux. Il y a une différence entre la réalité du terrain et les vues des politiques. La demande pour le droit d'exploiter pour les médecins est chez la Conseillère d'Etat, Mme Demierre. Dès le feu vert, ils vont pouvoir démarrer dans les 15 jours; ils sont prêts.

Au début, il est prévu 3 généralistes avec l'appui d'un orthopédiste et aussi un gynécologue. Il est aussi prévu de renforcer avec un médecin parlant l'allemand.

Le responsable de la Banque Cantonale de Fribourg a confirmé la forte demande de médecins dans la région. Ils vont donc tout œuvré pour répondre aux attentes et aussi pour honorer les loyers en attente.

**Eddy Werndli** fait un résumé global en allemand. Il souhaite la bienvenue à l'équipe du centre médical et un plein succès. Il tient à relever que le Conseil communal est intervenu plusieurs fois à Fribourg. Les autorisations fédérales sont délivrées, mais le dossier met beaucoup plus de temps auprès du canton.

La parole est ensuite donnée à **Thierry Mauron** pour des informations sur les travaux au réseau de l'eau potable et de l'eau usée sur la route cantonale.

Début avril, les travaux de la nouvelle conduite d'eau potable et du nouveau collecteur de la Route Principale ont démarré. Ces importants travaux arrivent à leur terme et ceci dans les délais prévus. Il reste encore un petit chantier à réaliser au Chemin du Château. Il tient à remercier les citoyennes et citoyens pour leur patience et leur compréhension, surtout lors de la période où la circulation était alternée dans le village.

Lors de l'assemblée de l'automne 2017, le Conseil communal avait informé que le Service des ponts et chaussées allait assainir la route cantonale à travers Courgevaux avec un nouveau tapis phonique. Cette réalisation importante pour les riverains de la route est toujours d'actualité, mais la date de réalisation a été repoussée pour la fin de l'été, car ces travaux rentraient en conflits avec les TPF qui vont assainir les quais de la gare de Courtepin durant l'été. Il est donc impossible de réaliser ces deux objets en même temps, car des bus de remplacements circuleront entre Courtepin et Morat et tout retard dû à des travaux sur cet axe n'est pas toléré afin que les horaires et correspondances soient respectées.

**Eddy Werndli** donne ensuite quelques informations au sujet de la fusion et de l'intervention de M. Hans Tschirren lors de la dernière assemblée communale du 13 décembre 2017. Pas satisfait de la réponse qui lui avait été donnée, M. Tschirren est intervenu auprès de M. Daniel Lehmann, Préfet du district du Lac. M. le Préfet a répondu que le Conseil communal respecte la procédure ainsi que la décision de l'assemblée communale.

La commune a convenu avec la commune de Morat d'ouvrir les discussions et négociations de fusion, lors de la prochaine période législative. Le Conseil communal rappelle que la commune de Morat met actuellement la priorité pour la fusion avec la commune de Clavaleyres ; fusion intercantonale qui nécessite les accords des deux cantons concernés (Berne et Fribourg) et aussi de la Confédération.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Daniel Mueller revient sur le nouveau plan des zones et notamment sur la zone du château. Qui veut changer le règlement concernant cette zone spéciale, l'investisseur ou la commune ? Le château a un magnifique parc et il serait dommage qu'il soit dénaturé. Il ne veut pas que la même erreur commise à Greng se renouvelle à Courgevaux. Alfred Rentsch répond que le parc et le château sont protégés. Il a cependant été discuté de pouvoir réaliser dans les angles des pavillons tout en maintenant le caractère du parc. La hauteur pourrait être limitée à 5 m. A la fin, ce sera de toute façon le Service des biens culturels qui va dire ce qui est réalisable ou pas, ou si c'est effectivement possible de faire quelque chose. Eddy Werndli ajoute que la commune va faire respecter les conditions et les décisions du canton.

M. Jean-Daniel Mueller se réfère aux travaux en cours sur la route cantonale. Il a constaté qu'il a une deuxième entreprise qui fait des fouilles autour des regards. Pourquoi ce n'est pas la même entreprise qui fait les travaux d'assainissement de l'eau usée et de l'eau potable. Est-ce que des offres ont été demandées ? Thierry Mauron répond que ces travaux faits à part se font dans le cadre de l'assainissement du réseau d'eau usée selon le GEP. Ils n'ont rien à voir avec ceux de remplacement de conduites et de canalisations. Ces travaux avaient été planifiés en 2017 et ils sont effectués par l'entreprise Marti AG. Ce n'est pas le même mandat que pour ceux de la route cantonale. Pour ces derniers, le Service des ponts et chaussées et aussi partie prenante. Il s'agit d'un concours de circonstance que cela se fasse en même temps.

R. Roland Chervet souligne qu'il est regrettable qu'il y ait en même temps l'assemblée communale et l'assemblée de paroisse lors de laquelle il y a de plus des élections. Eddy Werndli répond que la commune fixe ses assemblées au début de l'année. En cette période, il y a aussi beaucoup d'assemblées des diverses associations communales et d'autres associations diverses. Il est donc difficile de tenir compte de tous pour fixer des dates. Isabelle König relève que pour la paroisse ce n'est pas la même chose. Il serait utile que la commune communique à la paroisse la date de ses assemblées. Eddy Werndli en prend bonne note et à l'avenir la commune communiquera aux paroisses les dates de ses assemblées communales.

Plus personne ne demandant la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 22.05 h. en invitant les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic : le secrétaire :

Eddy Werndli Hervé Mory